

Comité syndical du 11 avril 2016

DELIBERATION N° 16-019

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le onze avril deux mille seize à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Publication ou notification :	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Antony ARCIERO
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

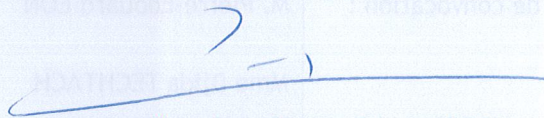
Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n° 15-014 portant adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M52,
Vu le rapport n° 16-019,

Après en avoir délibéré : (120 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

AUTORISE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de 205 979,72 euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, conformément aux dispositions de la nomenclature comptable et budgétaire M52.

Le Président



Monsieur Pierre-Edouard EON

